

LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE À L'ÉPREUVE DES BRICS

Introduction

**Adélarde-Diens
KASESHI MULENGE,**
Professeur d'économie
à l'Université
Catholique
du Congo (UCC).
ade.kas@hotmail.fr

Du 22 au 24 août 2023, il s'est tenu, à Johannesburg en Afrique du Sud, le 15^e sommet des BRICS¹, c'est-à-dire un groupe de pays composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud. L'un des acquis majeurs de ce rendez-vous est sans conteste l'élargissement inédit de cette famille qui a accueilli, au premier janvier 2024, six nouveaux membres, à savoir : l'Argentine, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Iran, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis². De ce fait, les BRICS sont devenus BRICS+, désignant ainsi un ensemble de pays très hétérogènes que l'on s'accorde, tout de même, à qualifier de « pays émergents » même s'il n'existe pas encore de critères économiques très précis pour une telle classification.

En dépit de leur hétérogénéité, les BRICS ont en commun d'être les nouveaux acteurs de la croissance économique mondiale car ils ont enregistré, depuis le début des années 2000, des taux de croissance supérieurs à la moyenne mondiale. Ils doivent ce succès principalement au dynamisme de leurs marchés qui s'avèrent plus attractifs et plus rentables que les marchés des pays déjà développés. Ils ont su profiter de la mobilité internationale des capitaux, de la libéralisation des échanges ainsi que des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour accroître leur part dans le commerce mondial. À titre illustratif, « Entre 1994 et 2008, la

1 L'acronyme « BRIC » a été inventé par l'économiste Jim O'Neill dans un rapport pour le compte de la banque Goldman Sachs. Cet acronyme est devenu « BRICS » lorsque l'Afrique du Sud a rejoint le groupe en 2011.

2 Si les BRICS n'ont intégré que six pays, il convient de signaler qu'ils étaient officiellement vingt à avoir demandé de rejoindre ce club, et près de quarante autres États avaient manifesté leur intention d'y adhérer.

part des pays à bas revenu ou à revenu intermédiaire dans le commerce mondial est passée de 24% à 42%, la Chine et l'Inde comptant pour la moitié de cette croissance. »³

Forts de ce dynamisme économique, les BRICS rêvent de rattraper leur retard sur les pays occidentaux en matière de développement socio-économique. Mais ils ne comptent pas en rester là car ils veulent aussi construire une nouvelle force économique et géopolitique afin de s'émanciper des puissances occidentales dont ils subissent les effets négatifs de leur développement, surtout en matière environnementale.

Malgré cette ambition, les BRICS ne s'inscrivent pas dans une logique de rupture d'avec les anciennes puissances occidentales car ils poursuivent, à quelques ajustements près, la même doctrine économique qui fonde le commerce international sur les vertus du libéralisme et de la morale capitaliste. Leur volonté commune consiste ainsi à s'affirmer en ayant leurs propres vision, méthodes, objectifs et narratif dans l'approche des problèmes mondiaux et la recherche des solutions. C'est pour cette raison qu'ils luttent pour peser sur la gouvernance mondiale en essayant d'augmenter leur poids économique et politique dans les institutions internationales, en particulier au sein du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC.

Dès lors, la montée en puissance des BRICS soulève plusieurs questionnements importants sur la gouvernance économique mondiale. Au regard des crises économiques, financières, sociales et environnementales récurrentes, elle interroge sur la capacité de l'ordre international de l'après-seconde guerre mondiale à assurer la stabilité du monde.

Derrière l'ordre international, se cachent en réalité des questions cruciales portant sur la légitimité, le fonctionnement et la responsabilité des institutions de Bretton Woods, chargées de la gouvernance économique mondiale. Ces dernières sont souvent jugées, à tort ou à raison, défaillantes et inefficaces à cause principalement de leurs règles du jeu asymétriques qui ne favorisent pas une coopération mutuellement bénéfique entre les États-nations. Elles reflètent, au contraire, les préférences des États puissants économiquement et politiquement.

Au-delà de règles du jeu, c'est la vision très libérale de l'économie mondiale, véhiculée sous forme de la mondialisation, qui est remise en cause. Même si la mondialisation a favorisé l'émergence des BRICS, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la « mondialisation heureuse pour tous » n'a pas lieu et n'aura peut-être jamais lieu dans la mesure où elle rime avec capitalisme libéral. En effet, la promesse qu'une libéralisation croissante des économies nationales conduirait automatiquement à la croissance et au développement ainsi qu'au progrès social n'a pas été tenue. Car des marchés sans contrôle et autorégulateurs ne constituent pas des sources

3 G.H. HANSON, « The Rise of Middle Kingdoms : Emerging Economies in Global Trade », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 26, n°2, printemps 2012.

de croissance mais au contraire ils nourrissent les inégalités et aggravent les crises. C'est donc avec raison que Dani Rodrik dénonce « la fausse promesse de la gouvernance mondiale » qui n'a pas réussi à traiter « les problèmes titanesques de notre époque : la vulnérabilité économique, la faible croissance, les crises financières, les inégalités et le chômage. »⁴

Dans le même ordre d'idées, Stéphane Paquin pense que la mondialisation à outrance a provoqué une triple crise de l'État-nation : « la première étant celle de la souveraineté, car l'État-nation n'occupe plus un rôle monopolistique sur la scène internationale, ce qui limite sa capacité à organiser la vie sociale et l'espace international. Vient ensuite une crise des territoires, car les frontières étatiques sont de plus en plus perméables. Enfin, il y a une crise de l'autorité politique, parce que l'État-nation n'arrive plus à créer un ordre normatif international qui fasse consensus, en raison notamment de la multiplication des acteurs. »⁵

La mondialisation met en scène une interdépendance accrue des économies nationales mais qui se heurte à l'absence d'une coordination politique à l'échelle internationale. C'est ce paradoxe de la gouvernance mondiale que Robert Boyer épingle lorsqu'il parle de la « rivalité géopolitique contre la complémentarité des économies »⁶. Cela s'explique par la divergence voire la contradiction des intérêts des acteurs de l'économie mondiale.

Dans ces conditions, la stabilité de l'ordre international est assurée et assumée, selon la théorie de la stabilité hégémonique, par un État qui concentre à lui seul beaucoup plus de puissance que les autres États : « l'État le plus puissant choisit tout simplement la solution qu'il préfère, et les autres États n'ont guère d'autre choix que d'accepter. »⁷ Dit autrement, l'ordre international et le bien-être de l'humanité peuvent être assurés par un « leader bienveillant » (expression de Charles Kindleberger) qui peut faire usage des moyens allant « des plus pacifiques aux plus violents, à savoir la persuasion, l'influence, l'incitation, l'injonction, la coercition, les sanctions ou le recours à la force »⁸.

Toutefois, cette vision de l'ordre international, fondée sur « la puissance hégémonique » d'un seul État ou de quelques États (hégémonie oligarchique), occidentaux en l'occurrence, est de plus en plus contestée. Les relations internationales contemporaines ont du mal à converger vers un modèle canonique, basé sur la logique des clubs qui s'avère contraire à la

4 Dani RODRIK, *La mondialisation sur la sellette. Plaidoyer pour une économie une économie saine*, De Boeck, Louvain-La-Neuve, 2018, p. 205.

5Stéphane PAQUIN, *Introduction à l'économie politique internationale*, Armand Colin, Paris, 2021, p. 54.

6 Robert BOYER, « Économie et gouvernance mondiale », dans Bertrand Badie et Dominique Vidal, s/dir., *Qui gouverne le monde ? L'État du monde 2017*, La Découverte, Paris, 2016, p. 82.

7 Inge Kaul, Isabelle Grunberg et Marc A. Stern, S/dir., *Les biens publics mondiaux. La coopération internationale au XXI^{ème} siècle*, Economica, Paris, 1999, p. 53.

8 Thomas SCHELLING, cité par Stéphane Paquin, *Op. cit.*, p. 71.

triple complexité de la gouvernance mondiale, à savoir : la complexité de la mondialisation, la complexité des problèmes à traiter et la complexité des acteurs. Bertrand Badie fait écho de cette contestation lorsqu'il écrit : « L'ordre international ne peut plus être régulé par un petit club d'oligarques qui excluent les faibles, méconnaissent les exigences de sociétés et ignorent les demandes de justice qui émergent d'un monde nouveau où les acteurs sont plus nombreux, plus divers et plus rétifs aux disciplines arbitraires. »⁹

C'est dans ce contexte, marqué par une reconfiguration de la gouvernance mondiale, qu'intervient cet article qui se propose d'exercer une rationalité critique et téléologique en vue d'appréhender les métamorphoses de l'ordre international depuis l'après-guerre jusqu'à l'émergence des BRICS. En d'autres termes, notre principal objectif consiste, d'une part, à expliquer pourquoi et comment cet ordre a failli dans la régulation de l'économie mondialisée et, d'autre part, à décrypter les enjeux et défis d'un nouveau modèle de gouvernance mondiale qui serait impulsé par les BRICS+.

Pour ce faire, nous commençons par construire un cadre d'analyse, celui de l'économie politique internationale, pour théoriser et interpréter la gouvernance économique mondiale à partir des dynamiques de quête du pouvoir et de quête de richesse qui imprègnent les institutions internationales. Ensuite, nous exposons le modèle de l'ordre international de 1945 en mettant en évidence, d'une part ses principales mutations en termes de la gouvernance monétaire et financière, et d'autre part les raisons de sa faillite. Enfin, nous analysons, à partir de l'expérience des BRICS, les enjeux, les défis et perspectives d'une nouvelle gouvernance mondiale. La conclusion pose les principes pour l'émergence d'une telle gouvernance, fondée sur des institutions internationales légitimes, responsables et démocratiques.

1. Le cadre analytique de la gouvernance mondiale : l'économie politique internationale

Pour bien appréhender les institutions qui régulent l'ordre international de l'après-guerre, il convient de les replacer dans leur cadre théorique de référence, celui de l'économie politique internationale (EPI). Celle-ci conjugue à la fois les facteurs politiques et les facteurs économiques dans la quête de la puissance (pouvoir) et de la richesse par les États-nations. Mais avant d'y arriver, entendons-nous d'abord sur l'acceptation des concepts d'économie politique internationale et de gouvernance mondiale.

9 Bertrand BADIE, *Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur l'« ordre international »*, La Découverte, Paris, 2016, Note de l'éditeur au dos du livre.

1.1. Concepts et réflexion

1.1.1. L'économie politique internationale

Robert Gilpin, l'un des fondateurs de l'EPI, la définit comme « l'interaction réciproque et dynamique dans les relations internationales entre la poursuite de la richesse et la recherche de la puissance »¹⁰. En d'autres termes, elle consiste à décrypter les mécanismes de production et de circulation de la richesse des nations d'une part, et leurs articulations avec la sphère du politique, axée sur les phénomènes de pouvoir, d'autre part.

Dès lors, l'EPI entend comprendre et expliquer les grandes évolutions de l'économie et de la politique mondiales dont les acteurs sont respectivement les agents privés et les États-nations. Ces acteurs ne poursuivent pas forcément les mêmes objectifs. Pendant que les premiers recherchent à tout prix le maximum de profit sur le marché, les seconds cherchent à satisfaire les intérêts collectifs en développant des relations hors marché, et parfois en faisant usage de la force, de la violence, justifiée ou non, afin de servir l'intérêt général. Dans cette optique, l'EPI cherche à appréhender l'imbrication des phénomènes politiques (logique du pouvoir ou de puissance) et des phénomènes économiques (logique de richesse) dont les enjeux dépassent les frontières des États-nations.

Pour réguler les comportements des acteurs à l'échelle mondiale, les relations de richesse et les relations de pouvoir sont encadrées dans des institutions et organisations de l'économie internationale, censées favoriser la coopération internationale. C'est à ce niveau qu'apparaît une nuance entre l'économie internationale et l'EPI. En effet, lorsque la première conçoit l'espace international comme un enchevêtrement de marchés, la seconde lui rappelle que cet espace est aussi un lieu de rapports de force, investi de logique de puissance de la part des États, des firmes multinationales, des ONG et de la société civile. De ce fait, l'EPI essaie d'analyser les problèmes d'économie internationale en intégrant quatre dimensions : l'économique, le politique, le national et l'international même si les frontières entre elles ne sont pas étanches.

1.1.2. La gouvernance mondiale

Le concept de gouvernance tire son origine de l'économie d'entreprise. En effet, la « Corporate Governance » ou gouvernance d'entreprise est issue de la théorie néo-institutionnelle. Pour Oliver Williamson, le « monde de la gouvernance » représente les arrangements privés qui ont lieu dans une organisation lorsqu'il existe des coûts de transaction dus à la rationalité limitée, à l'opportunisme – pour les hypothèses comportementales – ou à

10 Robert GILPIN, *US Power and the Multinational Corporation. The Political Economy of Foreign Direct Investment*, New York, Basic Books, 1975, p. 40. C'est aux États-Unis, dans les années 1970, que l'économie politique internationale est née en tant que discipline.

la spécificité des actifs – pour les hypothèses sur les attributs des biens et services. La théorie de la gouvernance s'intéresse ainsi aux problèmes économiques de l'entreprise en situation d'incertitude, et elle a pour objectif d'« organiser les transactions afin d'économiser sur la rationalité limitée tout en les garantissant simultanément contre les risques de l'opportunisme. »¹¹

Dans cette perspective, « les institutions sont les contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions. Elles se composent de contraintes formelles (comme les règles, les lois, les constitutions), de contraintes informelles (comme des normes de comportement, des conventions, des codes de conduite auto-imposés) et de caractéristiques de leur application. »¹²

Pour comprendre la contrainte qu'exercent ces règles et leurs modalités d'application, North opère une distinction entre institution et organisation : « Si les institutions sont les règles du jeu, les organisations et leurs entrepreneurs sont les joueurs. » Les règles définissent la manière dont on joue le jeu, tandis que les équipes cherchent à gagner dans le cadre de ces règles en utilisant la stratégie, la coordination, des compétences et des moyens honnêtes ou pas. Les organisations sont faites de groupes d'individus liés par un projet commun en vue d'atteindre des objectifs¹³.

Dès lors, c'est de l'interaction entre institutions et organisations, c'est-à-dire du cadre institutionnel, que dépendent la nature, l'évolution et l'efficacité d'un système national ou international. Écoutons, à ce propos, Douglas North lui-même : « Les organisations qui se constituent vont refléter les opportunités créées par la matrice institutionnelle. Le cadre institutionnel récompense la piraterie, des organisations pirates seront créées ; s'il récompense les activités productives, des organisations – des firmes – seront créées afin de s'engager dans des activités productives. »¹⁴

En définitive, la gouvernance peut être définie comme un pilotage qui s'exerce à trois niveaux. D'abord, au niveau de l'entreprise (corporate governance) où elle fixe des règles institutionnalisant les relations entre toutes les parties prenantes : salariés, dirigeants, actionnaires. Ensuite, au niveau communautaire ou national, elle incarne la régulation décentralisée d'un État-nation. Enfin, à l'échelle internationale, la gouvernance mondiale représente l'ensemble des structures (institutions) et processus, formels ou informels, susceptibles de réguler l'économie et la politique à l'échelle internationale.

11 Oliver WILLIAMSON, *The Mechanisms of Governance*, Oxford et N.Y., Oxford University Press, 1996, p. 51.

12 Douglas NORTH, « Economic performance through time », *American Economic Review*, vol. 84, n° 3, juin, 1994, p. 361.

13 Douglas NORTH, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 4-5.

14 Douglas NORTH, « Economic performance through time », *American Economic Review*, vol. 84, n° 3, juin, 1994, p. 361.

1.2. Les fondements théoriques de l'EPI

Depuis l'apparition de l'EPI aux États-Unis et en Grande-Bretagne dans les années 1970, les réflexions et débats ne tarissent pas pour analyser les interactions entre pouvoir politique (État) et pouvoir économique (marché) dans le processus de l'enrichissement des nations. Ces débats alimentent toute l'histoire de la science économique, allant des mercantilistes jusqu'aux néolibéraux en passant par les libéraux, les marxistes, les néoclassiques, les keynésiens, les institutionnalistes, les nouveaux keynésiens...

Comme discipline autonome et domaine d'investigation universitaire, l'EPI doit son développement à plusieurs facteurs politiques et économiques de l'après-seconde guerre mondiale, notamment : les indépendances des anciennes colonies occidentales, le projet de Bandung, l'apparition des nouvelles puissances économiques (Allemagne et le Japon), le déclin du leadership américain, la fin des Trente glorieuses, les chocs pétroliers, la crise de la dette, etc. Dans les années 1990, grâce à l'effondrement du communisme, à la mondialisation et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'EPI s'est imposée comme une discipline académique, dotée d'un ensemble cohérent de concepts, de théorie et de programmes de recherche.

Cette jeune discipline est tellement truffée de plusieurs courants théoriques¹⁵ qu'il est impossible d'en dresser un bilan exhaustif. Notre objectif est plutôt de présenter sommairement les trois modèles traditionnels (libéral, marxiste et réaliste) tels qu'ils ont inspiré les perspectives théoriques en EPI depuis les années 1970.

1.2.1. Le modèle libéral

Le modèle libéral en EPI s'enracine dans la philosophie libérale qui a inspiré le libéralisme économique au 19^{ème} siècle. Ce dernier représente un corpus d'idées selon lesquelles la richesse naît des échanges entre agents économiques, qu'ils soient des ménages, des entreprises ou des États. De ce fait, pour favoriser la production et la circulation de la richesse, il faut supprimer tous les obstacles qui empêchent les marchés de fonctionner de manière optimale.

La spécificité de ce modèle repose sur ses trois hypothèses centrales, notamment : l'individualisme méthodologique, la rationalité et l'économisme. L'individualisme méthodologique consiste à expliquer les phénomènes économiques et sociaux à partir des choix et comportements des individus (ménage, firme). Ces derniers sont supposés être rationnels (principe de rationalité) dans la mesure où ils cherchent, partout et toujours, à atteindre leurs objectifs en faisant un usage efficace des moyens dont ils disposent.

15 Gérard KÉBABDJIAN, *Les théories de l'économie politique internationale*, Seuil, Paris, 1999, p. 21. Pour approfondir, voir : Stéphane Paquin, *op. cit.*, chap. 1.

En toute circonstance, l'individu doit calculer ce que lui rapporte ou lui coûte une action. Ainsi, la « rationalité-calcul-tout » permet à l'individu de rechercher le maximum ou le minimum de sa fonction-objectif, qui peut être une fonction d'utilité, une fonction de profit ou une fonction de coût. Les individus rationnels sont aussi capables de se doter des règles, normes, lois, conventions, principes... en vue d'améliorer leurs conditions de vie en créant une société juste. Enfin, l'hypothèse d'économicisme consiste « à analyser le politique en termes purement économiques (en termes « coûts-avantages »)¹⁶. Le politique est considéré comme un ensemble de problèmes hors marché que les sociétés peuvent solutionner sans recourir à un système créateur des prix. De ce fait, l'économie domine le politique parce qu'il lui donne des moyens en vue de construire la richesse et la puissance des nations.

Toutefois, le modèle libéral reconnaît ses limites face à l'existence des biens publics et des externalités en particulier. Par conséquent, il concède à l'État la responsabilité de résoudre ces problèmes en mettant en œuvre des procédures institutionnelles efficaces. Sur le plan international, « le modèle libéral va chercher à montrer que les États ont intérêt à établir des règles et des systèmes de régulation pour organiser les échanges entre les différents espaces monétaires, éviter les formes de concurrence « déloyale », protéger l'environnement et, de façon plus générale, mettre en place la fourniture de biens collectifs internationaux. »¹⁷

Dans les années 1980, le modèle libéral a évolué vers le néolibéralisme qui, précisons-le, n'a rien en commun avec le néolibéralisme économique de la même époque dans la mesure où il place la théorie institutionnelle au centre de ses analyses. Il pense que les États sont de véritables acteurs de l'économie politique internationale. Tout en relativisant la place de l'hégémonie, ce courant considère que les États peuvent parvenir à des arrangements institutionnels comme « choix rationnels » opérés dans le domaine économique. Ces arrangements résultent de la compétition entre les politiciens et les groupes d'intérêts qui les ont conduits au pouvoir. Ainsi, ils conçoivent la politique mondiale comme « le résultat d'une série de décisions et d'actions prises par des individus et des groupes pour défendre leurs intérêts et leurs préférences. Dans une situation d'interdépendance, les États, qui sont la courroie de transmission des intérêts des individus en politique intérieure, cherchent à faire adopter leurs préférences par d'autres États qui cherchent également à imposer les leurs. »¹⁸

16 Gérard KÉBABDJIAN, *op. cit.*, p. 24.

17 *Ibid.*, p. 25.

18 Stéphane PAQUIN, *Introduction à l'économie politique internationale*, Armand Colin, Paris, 2021, p. 29.

1.2.2. Le modèle marxiste

Contrairement au modèle libéral qui fait des individus l'alpha et l'oméga du fonctionnement de l'économie ou de la société, le modèle marxiste place les classes sociales au cœur de l'économie politique. La méthode est donc holistique, c'est-à-dire que les analyses théoriques et empiriques sont fondées sur les entités globales ou collectives¹⁹. Ce sont les classes qui luttent pour défendre et préserver leurs intérêts en vue d'améliorer leur situation économique, politique ou sociale. Enfin, le marxisme pose la lutte des classes ou le conflit comme la matrice de relations économiques, politiques et sociales. Les conflits de classes constituent l'un des vecteurs du changement social ou institutionnel.

Sur le plan de la gouvernance mondiale, le modèle marxiste développe une vision du système économique international comme un lieu de rapports de force, des inégalités et d'exploitation où dominent les firmes multinationales et la finance. Ainsi, le modèle analyse le sous-développement « comme un produit de l'ordre capitaliste mondial, comme une composante de l'« internationalisation du capital » et de l'impérialisme »²⁰. C'est dans cette optique que les théories de la dépendance, de la domination, de l'impérialisme dénoncent la répartition du pouvoir et des richesses dans les institutions internationales, considérées, du reste, comme instruments de domination au service des détenteurs des moyens de production. Par conséquent, elles défendent les intérêts économiques de la bourgeoisie de différents États constitutifs de la communauté internationale.

1.2.3. Du modèle réaliste au modèle néoréaliste

Le modèle réaliste s'est développé comme une synthèse entre le libéralisme et le marxisme. Il s'inspire donc des mercantilistes qui pensent que les États sont mus par la logique de puissance et sont des acteurs principaux des relations économiques internationales²¹. Ainsi, l'économie est au service du politique en vue de construire la puissance des États.

Le modèle réaliste est bâti sur trois hypothèses : l'anarchie, la quête de la puissance et la hiérarchie des objectifs. Selon la première hypothèse, l'ordre international est foncièrement « anarchique » dans la mesure où il n'existe pas un État mondial au-dessus des États-nations. L'anarchie revêt ici un double sens. D'abord, elle renvoie une absence d'autorité car il n'existe pas une instance supra-nationale ou cosmopolite censée réguler les conflits internationaux. Ensuite, elle évoque l'idée de chaos ou de confusion qui implique l'absence des règles, des normes, d'ordre, comme

¹⁹ Bernard GUERRIEN, *Dictionnaire d'analyse économique. Microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux, etc.*, La Découverte, Paris, 2002.

²⁰ Gérard KÉBABDJIAN, *op. cit.*, p. 28.

²¹ C'est pour cette raison que ce modèle est aussi appelé « réaliste-nationaliste » dans la mesure où il se préoccupe de la répartition du pouvoir entre États dans le système international.

l'explique Kenneth Oye : « Les nations vivent dans une anarchie perpétuelle, parce qu'aucune autorité centrale ne vient limiter la recherche d'intérêts souverains »²².

La deuxième hypothèse est relative à la recherche de la puissance. Celle-ci est définie en termes de « moyens » qui permettent de contraindre l'autre. Ces moyens renvoient généralement aux ressources telles que : la démographie, les ressources naturelles, la grandeur du territoire national, etc. Toutefois, avec la mondialisation, le concept de puissance revêt un sens plus nuancé car il ne se réduit plus aux « moyens » ni à la « force ». Il englobe aussi les cadres institutionnels ou organisationnels. Ceux-ci peuvent être construits de manière à favoriser certains États au détriment des autres. De ce fait, la puissance d'un État réside dans ses institutions.

Enfin, la troisième hypothèse porte sur la hiérarchie des objectifs. Elle indique que, dans un monde potentiellement anarchique et conflictuel, les États priorisent les questions militaires et sécuritaires, appartenant à « la grande politique », par rapport aux questions économiques et sociales, appartenant à « la petite politique ». Si le politique est prioritaire, cela ne signifie pas que l'économique est moins important. Les moyens de construire une nation puissante proviennent de l'économie. Mais lorsqu'il s'agit des arbitrages entre les deux, c'est toujours le politique qui prime : l'économique est donc subordonné au politique.

1.2.4. L'approche système-monde et la perspective néogramscience

Selon l'approche « système-monde », défendue par Immanuel Wallerstein, l'économique et le politique entretiennent des relations de dépendance. Un système-monde est conçu comme une « unité avec une seule division du travail et de multiples systèmes culturels ». Notre économie-monde repose sur un capitalisme organisé en centres, en périphéries et semi-périphéries. La division du travail et les échanges y sont inégaux à cause des structures institutionnelles mises en place. Ces dernières favorisent un transfert des richesses en faveur du centre ou de la bourgeoisie qui exploitent les périphéries et semi-périphéries. Les inégalités créées par le système-monde sont sources de tensions dont le règlement dépend de la présence d'une puissance hégémonique. Celle-ci « impose des normes et des institutions qui permettent de réguler les rapports internationaux au profit du centre. »²³

La perspective néogramscience pense l'hégémonie en termes de pouvoir structurel, fondé aussi bien sur la force militaire, les moyens de production que sur les idées et la société civile. Elle cherche à comprendre les changements de l'ordre international à partir des processus historiques, des structures et dynamiques sociales. Comme le rapporte Stéphane Paquin, « les auteurs néogramsciens soutiennent que les perspectives réaliste et

22 Kenneth OYE, S/dir., *Cooperation under Anarchy*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 1.

23 Stéphane PAQUIN, *op. cit.*, p. 36.

libérale en EPI sont des approches fondamentalement conservatrices parce qu'elles assurent la reproduction du système international. Par conséquent, ces théories de résolution de problèmes servent les intérêts des puissants parce qu'elles cherchent à préserver le statu quo, y compris les relations inégalitaires. »²⁴

1.2.5. L'école britannique

L'école britannique en EPI tire ses origines de l'article de Susan Strange, publié en 1970, dans lequel elle jetait les ponts entre l'économie internationale et la politique internationale. Contrairement aux approches libérale et réaliste qui insistent sur les déterminants politiques de l'EPI, l'école britannique met plutôt l'accent sur les déterminants économiques. Avec la perspective néogramscience, elle partage l'idée que la puissance et la stabilité hégémonique ne s'inscrivent pas seulement dans une dimension interactionnelle mais aussi et surtout structurelle. D'autre part, les deux perspectives considèrent la mondialisation comme un vecteur fondamental des changements sociaux qui affectent l'humanité.

De ce point de vue, l'école britannique relève six aspects importants de la mondialisation qui jouent un rôle déterminant dans les métamorphoses de la gouvernance mondiale : l'émergence d'un marché financier mondial ; les NTIC ; l'internationalisation des entreprises ; la diplomatie économique transnationale et la mondialisation des États ; l'intensification des réseaux de communication et de l'immigration internationale ; et enfin, le développement de la géographie mondiale²⁵. Tous ces facteurs montrent comment, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le pouvoir du marché mondial s'est imposé face au pouvoir des États-nations. Les acteurs financiers ont tellement pris de pouvoir que l'autorité de l'État s'en est affaiblie dans la gouvernance à l'échelle nationale. Comme le dit Susan Strange, « le monde évolue désormais vers un nouveau Moyen Âge qui se caractérise par la dispersion des pouvoirs et la mise en concurrence des différents acteurs qui détiennent l'autorité. »²⁶

²⁴ Stéphane PAQUIN, *op. cit.*, p. 37.

²⁵ Stéphane PAQUIN, *op. cit.*, p. 40-41.

²⁶ Susan STRANGE, *Le retrait de l'État : la dispersion du pouvoir dans l'économie mondiale*, Temps présent, Paris, 2011. Voir aussi, Stéphane Paquin, *op. cit.*, p. 41.

Ce tableau résume les trois « modèles idéaux types » :

Tableau n° 1 Les trois modèles de l'économie politique internationale

Modèle	Libéralisme	Marxisme	Réalisme
Analyse			
Unité	Individus	Classes	États
Moteur	Convergence d'intérêts	Conflits d'intérêts	Conflits de puissance
Méthode	Analyse coût-bénéfice et individualisme méthodologique	Structure (holisme méthodologique)	Analyse coût-bénéfice et individualisme méthodologique
Relation économie et politique	Domination de l'économique	Domination de l'économique	Domination du politique

Adapté par l'auteur à partir : Gérard Kébabdjian, *op. cit.*, p. 37

2. La gouvernance mondiale selon l'ordre international de 1945

Cette section analyse la gouvernance mondiale de l'après-seconde guerre mondiale. Dans un premier volet, elle retrace les principales mutations de la gouvernance monétaire et financière qui ont cristallisé les enjeux de la coopération internationale. Dans un second volet, elle expose les raisons qui ont conduit cette gouvernance à être de plus en plus contestée.

2.1. Le système monétaire international hier et aujourd'hui

D'entrée de jeu, rappelons que le système monétaire international (SMI) remplit trois fonctions principales, à savoir : d'abord alimenter l'économie mondiale des liquidités nécessaires aux échanges de biens, de services et de capitaux ; ensuite faciliter l'ajustement des balances des paiements entre pays ; et enfin favoriser la circulation et l'échange des monnaies entre elles. Il est fondé, par ailleurs, sur trois principes, dont :

- Un étalon de change-or (gold exchange standard), avec le dollar américain comme la seule monnaie internationale convertible en or. Il s'agit d'une convertibilité externe dans la mesure où seules les banques centrales pouvaient convertir les dollars en métaux ; le dollar américain est indexé sur l'or à 35 dollars par once ;
- Un système de parité fixe mais ajustables. Cela veut dire que les banques centrales doivent maintenir leurs taux de change vis-à-vis du dollar avec une tolérance de + ou – 1%. Si ajustements il y a, ils doivent être décidés en commun pour corriger des déséquilibres extérieurs structurels. Dans cette même optique, les pays ont le droit de contrôler la circulation de capitaux pour défendre leurs monnaies ;
- L'instauration de mécanismes d'aide conférés aux pays déficitaires. À ce titre, le FMI a été créé comme institution supranationale dont les ressources proviennent des contributions des États membres. Le FMI accorde des aides aux États qui s'engagent en retour à corriger les déséquilibres des paiements extérieurs.

Entré en vigueur en 1947, le système de Bretton Woods reconnaît aux États-Unis le rôle d'alimenter l'économie mondiale de dollars utiles aux échanges internationaux. Au début des années 1950, l'excédent commercial des États-Unis crée une pénurie des dollars pour l'économie mondiale. Mais à la fin de cette même décennie, c'est la situation inverse qui s'est produite : les États-Unis enregistrent une situation de déficit chronique. Cela a pour conséquence, l'accumulation, hors des États-Unis, des dollars par les créanciers de l'économie américaine, particulièrement l'Europe. C'est ce qu'on appelle en jargon des économistes, euro-dollars.

Les dollars qui affluent dans l'économie mondiale ne peuvent plus être convertibles en or lorsque le président américain Nixon décida d'y mettre fin le 15 août 1971. Ce fut donc la mort du système Bretton car l'étalon de change-or et la parité fixe des taux de changes n'étaient plus à l'ordre du jour. Désormais, l'étalon-or a laissé la place à l'étalon-dollar. Les États-Unis peuvent réguler la masse monétaire dans l'économie mondiale en alimentant les banques centrales. L'absence d'un étalon métallique de référence laisse le champ libre aux monnaies nationales à se concurrencer (régime de change flottant) sur fond de spéculation et d'instabilité financières.

C'est ce qui est arrivé à l'économie mondiale après la stagflation et les deux chocs pétroliers des années 1970 qui ont eu pour conséquence immédiate l'envolée des taux d'inflation pour la plupart des économies nationales. En 1979, un autre fait majeur se produit : la Réserve fédérale (Fed) passe d'une politique monétaire accommodante à une politique monétaire très restrictive par le relèvement brusque et élevé des taux d'intérêts directeurs. On connaît la suite de cette histoire : la crise de la dette dans les pays en développement et les plans d'ajustement structurel (PAS).

Dans les années 1990, les institutions financières internationales ont conseillé les économies émergentes d'ancrer la valeur de leurs monnaies sur une devise internationale pour se protéger du risque de change en résolvant ainsi l'incompatibilité du triangle de Mundell²⁷. Dès lors, ces économies pouvaient profiter de la mobilité internationale des capitaux pour financer le développement tout en garantissant la stabilité des taux de change. Ce régime, appelé Currency Boards, a été appliqué, par exemple, par l'Argentine de 1991 à 2001, par la Bulgarie en 1997. Dans la même logique, certains autres pays ont carrément abandonné leurs monnaies nationales au bénéfice d'une devise étrangère comme l'ont fait l'Équateur et le Monténégro en adoptant respectivement le dollar en 2000 et l'euro en 2001. L'Europe aussi a créé la monnaie unique pour la même raison : instaurer un régime de change fixe entre les pays membres afin de lutter contre l'instabilité des taux.

27 Le triangle d'incompatibilité de Mundell prédit simplement que, dans un contexte international, il est impossible, pour une économie nationale, d'atteindre les trois objectifs économiques à la fois : un régime de change fixe, une politique monétaire indépendante et une libre mobilité des capitaux.

Dès lors, on remarque que depuis le début des années 1980, la dynamique de l'économie mondiale est impulsée par le crédo néolibéral, axé sur : les politiques de libéralisation financière, la mobilité internationale des mouvements des capitaux, l'adoption du régime des changes flottants, la règle de 3D pour les banques (déréglementation, décloisonnement et désintermédiation)²⁸. Par conséquent, la montée en puissance de la mondialisation et l'apparition des économies émergentes dans les années 2000 ont consacré une gouvernance libérale de l'économie mondiale et ce, malgré les crises monétaires et financières qui ont secoué plusieurs pays tel que : le Mexique (1994), les pays asiatiques (1997), la Russie en 1998, le Brésil en 1999, la Turquie et l'Argentine (2001), les États-Unis (2007-2008), les pays européens à partir de 2010.

2.2. Les failles de la gouvernance mondiale

Comme l'affirment Keohane et Nye, « le système de gouvernance » de l'après-seconde guerre mondiale était construit sur le modèle des clubs qui « fait référence à une gouvernance fondée sur une forte spécialisation des institutions dans la régulation des relations internationales. L'opacité et le manque de transparence sont les principales caractéristiques de ce système. »²⁹ Ainsi, au fil des crises financières et de la reconfiguration des relations internationales, ce système se révèle inefficace et défaillant.

Nous pouvons repérer quatre raisons à cela. D'abord, la gouvernance mondiale de l'après-Seconde Guerre mondiale est incompatible avec la gouvernance libérale qui s'est imposée depuis les années 1980. Elle préconise une régulation fondée sur les lois du marché comme l'enseigne le modèle libéral. Cela suppose le désengagement des États comme acteurs de l'économie mondialisée. C'est ce que reconnaît d'ailleurs Dominique Plihon lorsqu'il écrit : « Les États sont les acteurs « traditionnels » des rapports internationaux. La globalisation contemporaine a profondément transformé l'environnement des politiques nationales. Du fait de l'ouverture des frontières et de la libre circulation du capital, le pouvoir de régulation des États a été affaibli. »³⁰

28 La théorie de 3D est liée à la globalisation financière, et elle a été identifiée par Henri Bourguinat : la déréglementation renvoie au démantèlement des réglementations nationales qui empêchent la libre circulation des capitaux ; le décloisonnement fait allusion à la suppression des frontières qui segmentent les marchés financiers ; et la désintermédiation désigne la possibilité, pour des opérateurs, d'intervenir directement sur les marchés financiers sans recourir forcément à l'intermédiation des acteurs financiers traditionnels que sont les banques.

29 R.O. KEOHANE et J.S. NYE, « The club model of multilateral cooperation and the World Trade Organization : problems of democratic legitimacy », in The J.F. Kennedy School of Government, *Visions of Governance in the 21st Century*, 2002, Working Paper n° 4.

30 Dominique PLIHON, « Quel pouvoir à l'ère de la mondialisation », dans Bertrand Badie et Dominique VIDAL, S/dir., *Qui gouverne le monde. L'État du monde 2017*, La Découverte, Paris, 2016, p. 87.

La deuxième raison est liée à la mondialisation qui a dépouillé les États-nations de leurs pouvoirs. Ces derniers n'ont plus de contrôle sur le processus d'intégration des économies nationales dans l'économie mondiale. Il y a donc un manque de coordination des politiques macroéconomiques à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

La troisième raison est imputée au pouvoir des firmes multinationales sur les États. Ivan du Roy le reconnaît clairement : « Sur le plan économique, les plus grandes multinationales – celles de la finance, de l'industrie pétrolière, de l'automobile et de l'énergie, etc. – rivalisent désormais avec les États. L'enseigne de supermarché Walmart (États-Unis), la plus grosse entreprise au monde en termes d'effectifs, emploie 2,2 millions de personnes, soit l'équivalent de la population parisienne. Walmart réalise un chiffre d'affaires de plus de 485 milliards de dollars, autant que le produit intérieur brut (PIB) de l'Argentine ou de Taïwan [...]. Les capitalisations des nouveaux géants du Net, Google et Apple, surpassent le PIB de la Suède, de la Pologne ou du Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique avec 180 millions d'habitants... »³¹

En dehors du pouvoir économique, les multinationales exercent aussi un pouvoir de décision qui se manifeste à travers aussi bien les conditions de travail et rémunérations que les délocalisations ou fermetures des entreprises. Par ailleurs, leur pouvoir se fait sentir aussi dans le domaine des impôts et taxes. Grâce au « dumping fiscal », les entreprises multinationales contournent les lois pour échapper aux impôts et taxes. Selon toujours Ivan du Roy, Amazon, par exemple, ne paie que 0,5 % d'impôt sur son chiffre d'affaires hors des États-Unis, Google 2,2%, Facebook 1,5% et Apple 1%³².

La quatrième raison et dernière renvoie à la mise en cause des organisations internationales elles-mêmes dans leur fonctionnement dépourvu de démocratie, de transparence et de justice. D'abord, elles sont nées après la deuxième guerre mondiale ; elles sont donc en net décalage avec la géopolitique actuelle qui a beaucoup changé, particulièrement dans un contexte de globalisation financière. Ensuite, elles sont incapables d'arbitrer les rapports de force entre États et ne disposent d'aucun pouvoir pour faire respecter les décisions. Elles sont de toute façon sous l'influence des puissances occidentales, en général, et des États-Unis, en particulier. Les travaux de Dreher et Jensen ont clairement montré l'influence significative des États-Unis sur la conditionnalité du FMI en indiquant que leurs alliés bénéficient de conditions moins strictes de prêts³³. Enfin,

31 Ivan DU ROY, « Quand les multinationales prennent le pouvoir », dans Bertrand Badie et Dominique Vidal, *op. cit.*, p. 168.

32 Ivan DU ROY, *op. cit.*, p. 170.

33 A. DREHER et N. JENSEN, « Independent actor or agent ? An empirical analysis of the impact of US interests on IMF conditions », *The Journal of Law and Economics*, vol. 50, n° 1, 2007, pp. 105-124.

étant donné leur « modèle des clubs », elles n'arrivent pas à intégrer, dans la gouvernance mondiale, les pays en développement en général, et les BRICS en particulier. D'où la remise en cause de ce modèle par les nouveaux acteurs (ONG, Société civile, BRICS, G20, Sud global...) qui aspirent à une nouvelle gouvernance mondiale, fondée sur l'inclusion, la participation, la démocratie et la justice.

3. Les BRICS et les défis d'une nouvelle gouvernance mondiale

Cette dernière section essaie de poser les bases d'une réflexion sur une nouvelle gouvernance mondiale à l'aune de l'émergence des BRICS. Pour ce faire, nous retraçons d'abord la longue marche d'un monde multipolaire. Ensuite, nous présentons les BRICS pour mettre en évidence leurs forces et fragilités. Enfin, nous exposons les enjeux et défis géopolitiques et géoéconomiques d'une gouvernance mondiale multipolaire.

3.1. La longue marche vers un monde multipolaire

L'idéal d'un monde multipolaire n'est pas né avec les BRICS car il remonte au projet de Bandoeng de 1955. En effet, dans un contexte de dichotomie de relations internationales congelées par la guerre froide et dominées par les rivalités entre l'Est et l'Ouest, quelques pays du Tiers monde (29 pays d'Afrique et d'Asie) ont décidé le non-alignement. Le projet de Bandoeng prônait le principe d'altérité culturelle et de neutralité par rapport aux deux blocs. Pour ces pays, le Tiers monde devrait s'affirmer comme une force dans les relations internationales. Sur le plan économique, le projet place l'État au cœur des transformations économiques et sociales afin de moderniser les structures économiques et sociales. Sur le plan politique, le projet revendiquait l'autonomie et le droit des peuples du Tiers monde à décider eux-mêmes de leur destin. Les luttes nationalistes et anticoloniales de la période de la décolonisation se situent dans cette optique.

Malgré cela, le projet de Bandoeng n'a pas réussi à s'inscrire dans la durée ni à peser face aux deux super puissances, les USA et l'ex-URSS. Faute d'un leadership fort, les pays du Tiers monde se sont alignés derrière l'un ou l'autre bloc pour en tirer des avantages politiques et/ou économiques.

Dans les années 1970, le choc pétrolier de 1973-1974 a poussé certains pays progressistes du Tiers monde à critiquer le système économique mondial qui ne leur facilite pas l'accès au marché mondial, et à réclamer, par conséquent, un nouvel ordre économique international (NOEI), plus juste et plus ouvert aux questions sociales. Ces pays acceptent l'intégration des économies nationales à l'économie mondiale mais en exigeant un changement des règles du jeu, notamment : la stabilisation et la garantie

des prix des matières premières ; la soumission des multinationales à des règles de conduite précises ; l'abolissement des barrières et restrictions commerciales des pays industrialisés ; étendre les crédits préférentiels ; renforcer l'influence des pays en développement au sein du groupe Banque mondiale-FMI ; faciliter l'accès au marché mondial des PED, etc.

Ce projet d'un NOEI fut tout simplement une complète illusion comme le pense Rudolf Strahm : « Aucun des points du programme NOEI établi par l'ONU en 1974 n'a pu être réalisé, les pays industrialisés n'étant nullement disposés à renoncer à certains privilèges. Aujourd'hui encore les gouvernements conservateurs, comme ceux des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou du Japon – pour ne citer que les principales puissances économiques – ne renonceront pas librement à l'hégémonie de leurs banques, de leurs bourses et de leurs entreprises. »³⁴

Malgré cela, les marchés boursiers continuent à s'organiser dans certains pays en se développant à tel point que l'économiste Van Agtmael, de la Société Financière Internationale (SFI), va les définir comme « des PVD offrant des opportunités pour les investisseurs » ; ils sont sortis du groupe PMA (pays moins avancés) sans entrer dans le groupe NPI (nouveaux pays industrialisés) ; ils sont caractérisés par : des revenus intermédiaires, une croissance supérieure à la moyenne sur plus de dix ans, une rénovation institutionnelle, une industrialisation, une ouverture à la mondialisation.

Pour suivre ces transformations, la SFI met en place une base de données spécifiques à ces « marchés émergents », et un indice de mesure de leurs performances boursières. C'est après la crise des subprimes de 2007-2008 que les BRICS vont se structurer pour contester la gouvernance mondiale traditionnelle en vue de l'émergence d'une nouvelle gouvernance mondiale.

III.2. Forces et fragilités des BRICS

Si les BRICS affichent une volonté commune d'incarner une nouvelle gouvernance mondiale, ils ne disposent cependant pas des mêmes moyens pour arriver à leurs fins. Ils devront surmonter leur hétérogénéité afin de se concentrer sur leurs atouts. Ces derniers reposent essentiellement sur la taille géographique, la démographie, les richesses naturelles, le poids économique... En effet, les BRICS bénéficient d'une dynamique démographique et économique favorable car, parmi eux, on compte deux géants démographiques, l'Inde et la Chine, qui disposent chacun de plus de 1,4 milliards d'habitants sur respectivement 3,3 millions de km² et 9,640 millions de km². La Russie et le Brésil complètent ce décor déjà très impressionnant avec respectivement 145 millions d'habitants pour 17,1 millions de km², et 200 millions d'habitants pour 8,515 millions de km².

³⁴ Rudolf H. STRAHM, *Pourquoi sont-ils si pauvres ? Faits et chiffres en 84 tableaux sur les mécanismes du développement*, Les Editions de la Baconnière, Boudry (Suisse), 1986, p. 196-197.

Au total, les BRICS comptent 41% de la population et 26% du PIB mondial. Si l'on ajoute les nouveaux venus, la famille BRICS+ représente 46% de la population et 29% du PIB mondial. Parmi ces nouveaux, trois (Égypte, Éthiopie et Iran) comptent eux seuls plus de 300 millions d'habitants alors que les Emirats arabes unis en comptent moins de 10 millions. Le tableau suivant nous aide à visualiser le poids économique croissant des BRICS par rapport à celui de l'Union européenne qui régresse.

Tableau n°2 : Poids démographique et économique des BRICS en 2003 et en 2023

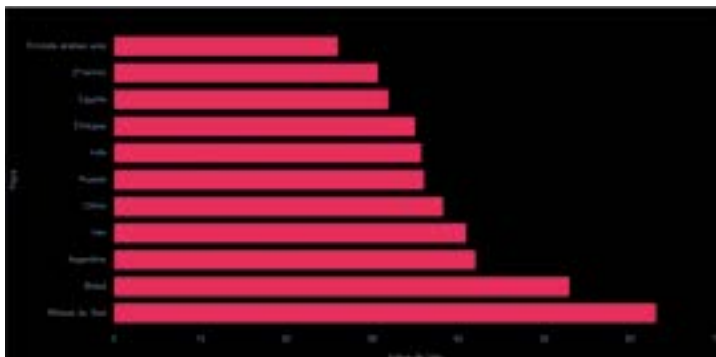
	Pop. En million	Part en %	PIB nominal en milliard de \$ courants	Part en %
4 BRICS en 2003	2 739	42, 86	3 417	8, 73
5 BRICS en 2022	3 253	40, 92	25 913	25, 77
11 BRICS en 2022	3 665	46, 10	29 150	28, 99
UE 2003	432	6, 77	9 932	25, 36
UE 2022	448	5, 63	16 641	16, 55

Source : Par l'auteur sur base des données Banque mondiale.

Voir : <https://donnees.banquemondiale.org/>

En dépit de cette progression démographique et économique, les BRICS+ accusent un retard considérable de niveau de vie par rapport aux pays développés tel que la France. Même entre eux, les disparités sont encore plus criantes. À titre d'exemple, le niveau de vie est de l'ordre de 15000 \$ par an et par habitant en Russie alors qu'il est à peine de moins de 2500 \$ en Inde. Le niveau des inégalités demeure encore très élevé comme l'indique l'indice de GINI des BRICS en 2022.

Figure n°1 : Indice de GINI des BRICS+ et de la France en 2022



Source : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/breves/elargissement-brics-2024>, consulté le 12 décembre 2023 à 12h40.

Parmi les nouveaux membres, certains sont des États très fragiles, comme l'Argentine qui est en situation de surendettement, et l'Éthiopie qui est très pauvre (175^{ème} au classement mondial de l'IDH). Il existe aussi entre certains des tensions structurelles ou historiques : c'est le cas entre la Chine et l'Inde, d'une part, et entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, d'autre part.

Au-delà de tous ces problèmes, les BRICS renforcent leur poids économique avec l'arrivée des nouveaux membres. Parmi ces derniers, trois figurent parmi les 10 premiers producteurs mondiaux de l'or noir : Arabie Saoudite, Émirats arabes unis et l'Iran. Ils s'ajoutent à la Russie qui tient le 2^e rang mondial. La Chine se positionne comme la force motrice du groupe avec environ deux tiers du PIB en PPA des BRICS. Elle a un autre mérite, non négligeable, c'est d'avoir déjà été la première économie du monde avant 1500, si l'on en croit les chiffres de Angus Maddison : en 1700, la Chine représentait 22,3% du PIB mondial, l'Inde 24,4%, et l'Europe 24,9%³⁵. Forts de cette dynamique démographique et économique positive, les BRICS peuvent se targuer de jouer un rôle déterminant dans la gouvernance mondiale.

3.3. Les BRICS+ face aux défis de la gouvernance mondiale

Pour porter la responsabilité d'une nouvelle gouvernance mondiale, les BRICS+ doivent relever plusieurs défis majeurs relatifs, entre autres, à l'asymétrie des règles du jeu dans le fonctionnement des institutions internationales, et au « privilège exorbitant » du dollar dans le système monétaire international et à l'émergence des crypto-monnaies.

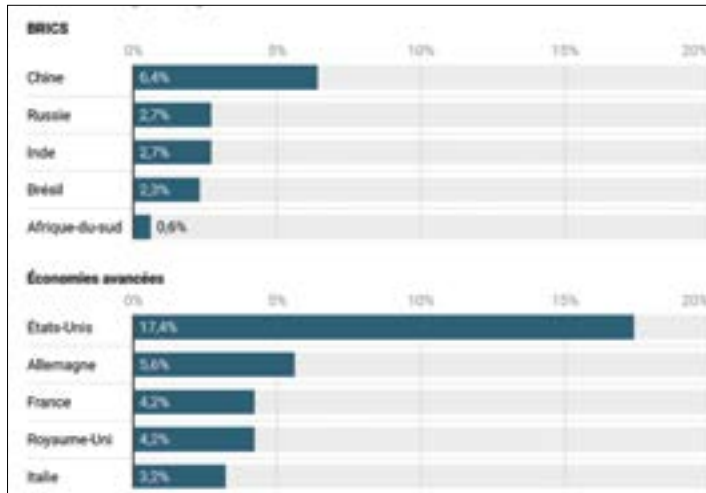
3.3.1. Le défis de l'asymétrie des règles du jeu

Depuis leur apparition, les BRICS cherchent, sur le plan géopolitique, à faire entendre leurs voix pour corriger le mode de fonctionnement des institutions financières internationales, surtout en ce qui concerne la politique des « quotes-parts ». Ils ont déjà eu gain de cause parce que leurs demandes ont fait l'objet d'un vote de principe en 2012 au FMI, et une modification de cette politique est intervenue en 2015.

Pour rappel, la quote-part d'un pays détermine le montant maximal de ressources financières que ledit pays s'engage à verser au FMI ainsi que le montant maximal de prêt qu'il pourra obtenir de cette instance internationale. Dans le domaine de gouvernance, la quote-part représente le pouvoir de vote dans les décisions de cette institution. Par principe, cette politique est révisée au moins tous les cinq ans par le conseil des gouverneurs des banques centrales. Pour calculer la quote-part, on tient compte : du PIB, du degré d'ouverture de l'économie, de sa stabilité et des réserves en or et en devises du pays.

³⁵ Angus MADDISON, *L'économie chinoise, une perspective historique*, OCDE, Centre de développement, Paris, 2007.

En dépit de la reconfiguration de l'économie mondiale, intervenue depuis les années 1990, les pays développés continuent à conserver le pouvoir de décision au FMI et à la Banque mondiale. Même la 15^{ème} révision cette politique en 2020 n'a pas changé les rapports de force entre les pays développés et les BRICS. Ainsi, la répartition des quotes-parts au FMI issue de la 15^{ème} révision indique.



Source : https://theconersation.com/sign_in?return_to=/quel-role-pour-les-brics-dans-leconomie-mondiale-214122.

Ce graphique permet de visualiser clairement le poids exorbitant des pays du G7 dans les institutions financières internationales, en particulier le FMI. Pour pallier à ces déséquilibres, les BRICS ont créé en 2015 leur propre banque, dénommée la « Nouvelle banque de développement » ou la banque des BRICS dont le siège est à Shanghai. Dans le même ordre d'idée, il existe déjà une « Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures », créée en 2013 et dont le siège se situe à Pékin. La Chine détient 26% des droits de vote dans cette dernière banque contre 16% dans la zone euro.

3.3.2. Le défi du privilège exorbitant du dollar

Sur le plan géoéconomique, le système monétaire international post-seconde guerre mondiale a sanctuarisé le dollar comme monnaie internationale, ce qui de facto favorise les États-Unis dans les relations économiques internationales. Sur ce terrain aussi, la Chine fait entendre sa musique en cherchant à internationaliser le Yuan ou Renminbi.

Rappelons que le caractère international d'une monnaie dépend de plusieurs facteurs, notamment : son utilisation en dehors de son territoire national pour les échanges commerciaux et financiers ; comme réserve de change et surtout sur le marché de changes. Cette monnaie doit constituer

un vecteur de confiance dans les transactions internationales. De ce fait, il existe deux indices déterminants pour apprécier l'émergence d'une monnaie comme devise internationale, à savoir : l'indice de facturation et l'indice de diversification³⁶. Dans le premier cas, une monnaie ne devient internationale que lorsque son usage dans le commerce international est supérieur au poids du pays émetteur dans le commerce mondial. Ainsi, l'indice de facturation (IF) se calcule comme suit

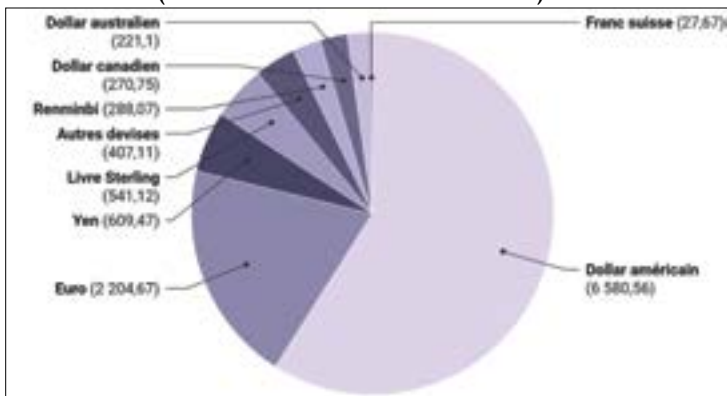
$$\text{Indice de facturation} = \frac{\text{Part des exportations mondiales facturées en monnaie } i}{\text{Part du pays } i \text{ dans les exportations mondiales}}, \text{ avec IF} > 1.$$

Dans le second cas, l'usage international d'une monnaie est déterminé par la diversification de la richesse financière au fur et à mesure que les portefeuilles financiers se globalisent, c'est-à-dire le rôle que cette monnaie joue dans les choix internationaux de portefeuille. Ainsi, l'indice de diversification (ID) se calcule de la manière suivante :

$$\text{Indice de diversification} = \frac{\text{part du portefeuille mondial investi en devise } i}{\text{part du pays } i \text{ dans le PIB mondial}}, \text{ avec ID} > 1.$$

Sur ces points précis, la route est encore longue pour le Yuan, même si le dollar a de quoi s'inquiéter, si l'on s'en tient aux faits. Par exemple, depuis la création de l'euro en 1999, la part du dollar dans les réserves des banques centrales est passée de 71% à 54,7% en 2023, celle de l'euro étant à 18,3% et celle du Yuan à 2,39%. Au total, les BRICS détiennent près de 43% des réserves de change mondiales, dont 33% pour la Chine seule. Même si le dollar perd du terrain, il demeure néanmoins la devise internationale qui bénéficie encore de la confiance des opérateurs économiques, comme on peut le constater dans le graphique suivant :

**Le dollar reste très largement la monnaie dominante.
Réserves mondiales en devises au premier trimestre 2023
(en milliards de dollars américains)**



Source : https://theconcersation.com/sign_in?return_to=/quel-role-pour-les-brics-dans-leconomie-mondiale-214122.

³⁶ Voir Michel Aglietta, Macro-économie internationale, Montchrestien, Paris, 1997, p. 545

Mais les faiblesses du dollar sont dans sa force. En utilisant le pouvoir d'extraterritorialité de leur loi, permise par le statut de monnaie internationale du dollar, pour pénaliser des entreprises étrangères (récentes sanctions américaines contre la Russie qui a vu ses entreprises et banques débranchées du système Swift), les États-Unis prêtent le flanc aux militants de la dédollarisation de l'économie mondiale qui ne se comptent pas que dans le camp de BRICS. L'exemple russe est éloquent car ce pays s'est tourné, depuis les sanctions occidentales, au système alternatif mis en place par la Chine en 2015, le « China International Payment System » (CIPS). Pour renforcer son positionnement de leader, le Yuan a été intégré au Droits de tirage spéciaux (DTS) en 2016. Et la banque centrale chinoise multiplie les accords swaps qui facilitent les échanges de devises, et les prêts aux pays intégrés au projet des routes de la soie.

3.3.3. Le défi de l'émergence des crypto-monnaies

L'intention des BRICS de créer une monnaie internationale se heurte non seulement au pouvoir du dollar-roi mais aussi à celui des crypto-monnaies³⁷. Celles-ci obligent de repenser le système monétaire et financier ainsi que le paradigme économique. Elles revêtent des enjeux politiques et économiques énormes.

Rappelons que les crypto-monnaies sont de « nouveaux instruments monétaires numériques, sans autorité centrale, sans intermédiaire financier, reposant sur un protocole informatique d'enregistrement et de validation décentralisée des transactions. »³⁸ Elles relèvent de la monnaie électronique, c'est-à-dire l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques censées favoriser l'échange de fonds sans un support de papier.

La plus connue des crypto-monnaies demeure le Bitcoin qui est une monnaie virtuelle, créée en 2009 par Satoshi Nakamoto³⁹. Cette monnaie circule grâce au réseau « peer to peer » (pair à pair). La valeur des pièces numériques émises repose sur la fiabilité de son système informatique.

Dans le contexte de la gouvernance mondiale, les crypto-monnaies peuvent avoir, comme l'affirme Jean-Pierre Allegrat et al⁴⁰, deux effets systémiques, à savoir la concurrence avec les monnaies domestiques et l'émission des crypto-monnaies par une banque centrale. Par rapport au premier effet, ces auteurs estiment que la concurrence s'exerce surtout au

37 Ironie de l'histoire : le bitcoin est né la même année que les BRICS, c'est-à-dire en 2009, sur les cendres de la crise des subprimes.

38 J. COUPPEY-SOUBEYRAN et T. RENAULT, *Monnaie, Banques, Finance*, PUF, Paris, 2021, pp. 138-139.

39 Il s'agit d'un programmeur dont le nom est certainement un pseudonyme.

40 Jean-Pierre ALLKEGRET et al., *Économie de la mondialisation. Une reconfiguration en marche*, De Boeck, Louvain-La-Neuve, 2020, pp. 224-226.

niveau du modèle de paiement. Dans le modèle traditionnel, le paiement se fait par l'intermédiation financière tandis que sur les plateformes numériques, il n'a pas besoin d'intermédiaires financiers mais plutôt d'interconnexion numérique. La conséquence, soulignent les auteurs, est que l'expansion des crypto-monnaies s'accompagne d'un processus de fragmentation monétaire avec des séparations technologiques entre les plateformes.

Le second effet est relatif à l'émission des crypto-monnaies par une banque centrale afin de contourner l'extraterritorialité du droit américain dans l'usage du dollar comme monnaie de transaction internationale. De ce fait, les crypto-monnaies deviennent une arme géopolitique à la disposition des États. Pour contrecarrer les sanctions américaines dans l'usage de la messagerie SWIFT, par exemple, le Venezuela a lancé sa propre crypto-monnaie, le Petro, dont la valeur est adossée au pétrole et aux autres ressources naturelles de l'État. La Chine et la Russie s'inscrivent dans la même logique avec leurs projets de créer leurs monnaies digitales pour les transactions internationales. Ici aussi, l'objectif est très clair : affaiblir le dollar et sortir de son hégémonie.

Mais pour gagner la guerre contre le dollar, il faudra d'abord gagner celle contre la volatilité des crypto-monnaies. Dans le cas du Bitcoin, par exemple, les données publiées par le FMI révèlent que la volatilité des cours est vingt-cinq fois plus élevée que celles des actions américaines, cinq fois plus que les cours des matières premières et douze fois plus que le yen japonais⁴¹. Quoi qu'il en soit, les crypto-monnaies représentent des enjeux économiques et politiques d'envergure dans une gouvernance mondiale en quête d'un nouveau système monétaire international.

Conclusion

Si les BRICS veulent incarner une nouvelle gouvernance mondiale, ils doivent tirer les leçons du passé. L'ordre international, issu de la Seconde Guerre mondiale, a montré ses limites dans la régulation de la mondialisation. La mainmise de quelques États sur la gouvernance mondiale (modèle des clubs) est de plus en plus contestée car les États ne sont plus les seuls acteurs de l'économie internationale. Dès lors, une nouvelle gouvernance doit concilier les champs économique, commercial, monétaire, financier et politique. Elle devra, par ailleurs, concilier efficacité et équilibre. Pour ce faire, elle devra s'organiser en articulant trois pôles : les États, les organisations et la société civile, c'est-à-dire les associations, les Églises, les syndicats, les médias, les ONG.

41 FMI, cité par Jean-Pierre ALLEGRET, *op. cit.*, p. 224, note 21.

En effet, la nouvelle gouvernance doit se montrer plus juste et plus équitable envers les États qui sont des acteurs incontournables de la communauté internationale. Quel que soit leur poids politique, économique ou démographique, ils doivent tous jouir de parts égales dans les organisations internationales. Celles-ci, pour être efficaces, doivent être dotées d'un pouvoir coercitif pour faire respecter les décisions. L'intelligence étant distribuée dans toute la société, la société civile devra disposer aussi d'un droit d'être consulté systématiquement sur certaines questions comme l'environnement.

Au regard de la complexité de nos sociétés et des problèmes mondiaux qui les lamentent, une nouvelle gouvernance devrait se fonder sur quatre principes : la participation, la décentralisation, la négociation et la coordination. La participation pour en finir avec le monopole de la régulation réservée aux États et aux organisations internationales. Il faut se mettre à l'écoute de la société civile qui porte la voix des contestataires. La décentralisation permet de favoriser la démocratie participative. Le principe de subsidiarité pourrait contribuer à résoudre certains problèmes aux échelles continentale, régionale et locale. La négociation devra permettre de fixer des règles qui protègent l'intérêt général afin de faciliter les discussions entre parties prenantes en vue de trouver des équilibres en perpétuelle évolution. Enfin, la coordination aura le mérite de fixer des processus de surveillance et de sanction reconnus et acceptés par tous et s'imposant dans tous les cas. Elle permettra de créer la cohérence entre la gouvernance nationale et la gouvernance internationale.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance butera toujours face aux égoïsmes des États, surtout ceux qui tirent des avantages de l'actuel ordre international. Les BRICS n'échappent pas à la logique des intérêts égoïstes des États. Une chose est sûre : si un ordre mondial juste est difficile, voire impossible, un ordre international moins injuste est possible. Il devra alors abandonner l'arbitraire pour écouter tous les acteurs des relations internationales quels qu'ils soient. ■